



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2020 À 19 H 00**

FINANCES :

Rapporteur : Valérie POILLONG

Budget principal de la Commune :

Rapport n° 01 Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2020

Rapport n° 02 Approbation du compte de gestion 2019

Rapport n° 03 Approbation du compte administratif 2019

Rapport n° 04 Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement

Rapport n° 05 Vote des taux des contributions directes pour 2020

Rapport n° 06 Budget primitif 2020 de la Commune

Rapport n° 07 Attribution de subventions assorties de conditions d'octroi

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 08 Subvention au CCAS pour l'année 2020

Rapporteur : Valérie POILLONG

Budget annexe « Parc d'activités de la Coudoulette » :

Rapport n° 09 Budget Annexe – « Parc d'activités de la Coudoulette » – Approbation du compte de gestion 2019

Rapport n° 10 Budget Annexe – « Parc d'activités de la Coudoulette » – Approbation du compte administratif 2019

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 11 Modification du tableau des effectifs – Juin 2020

Rapport n° 12 Indemnités allouées aux Élus

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Isabelle SANNA

Rapport n° 13 Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône – Convention d'objectifs et de financement – Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants – Prestation de Service Unique – Bonus « Mixité Sociale » – Bonus « Inclusion Handicap »



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2020
À 19 H 00**

L'An deux mille vingt et le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt, s'est réuni à l'Auditorium de l'Espace Marcel Pagnol à Lançon-Provence sous la présidence de **M. Michel MILLE, Maire**, conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'état d'urgence sanitaire, prorogée par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 ainsi qu'à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 et notamment son article 9.

Étaient présents tous ses membres à l'exception de :

- M. Olivier DENIS qui avait donné procuration à Mme Valérie POILLONG
- Mme Patricia HEYRAUD qui avait donné procuration à M. Lionel TARDIF
- M. Hervé BERTAIL qui avait donné procuration à M. Jean-Louis DONADIO
- M. Wilfried VERVISCH qui avait donné procuration à Mme Isabelle SANNA
- Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné procuration à Mme Julie ARIAS mais qui était présente dès la première délibération
- Mme Virginie VIOLA qui avait donné procuration à Mme Christine MORTELLIER
- M. Michel TREZINI qui n'avait pas donné procuration

Secrétaire de Séance : Mme Pauline BECHET

M. le Maire, ouvre la séance et soumet au vote les procès-verbaux des séances du 19 décembre 2019 et du 26 mai 2020 qui sont approuvés, **à l'Unanimité des membres présents,**

DÉCISIONS PRISES

M. le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 19 décembre dernier sur la base de la délégation qu'il a reçu au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités.

FINANCES :

Rapporteur : Valérie POILLONG

Budget principal de la Commune

Rapport n° 01 Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A PRIS ACTE des objectifs et des orientations proposés pour le Budget Primitif de l'exercice 2020, résumés dans le document joint à la présente et figurant dans le registre des délibérations.

Rapport n° 02 Approbation du compte de gestion 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A ADOPTÉ le compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2019,

A DÉCLARÉ que ledit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Rapport n° 03 Approbation du compte administratif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A ÉLU Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2019 du budget principal, Monsieur le Maire s'étant retiré,

A ADOPTÉ le compte administratif 2019 du budget principal après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

| EXECUTION DU BUDGET | | | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|---|------------------|------------------|----------------|----------------|---------------|
| RECETTES | | | | | |
| | Titres réalisés | A | 4 985 694,56 | 12 176 887,50 | 17 162 582,06 |
| DEPENSES | | | | | |
| | Mandats réalisés | B | 4 049 963,05 | 12 121 629,55 | 16 171 592,60 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 (solde d'exécution brut) | | C = A - B | 935 731,51 | 55 257,95 | 990 989,46 |
| RÉSULTAT DE CLOTURE 2018 | | D | -1 194 287,48 | 2 987 690,58 | 1 793 403,10 |
| dont part affectée à l'investissement | | E | | 237 145,59 | |
| RÉSULTAT DE CLOTURE 2019 | | F = C+D- E | - 258 555,97 | 2 805 802,94 | 2 547 246,97 |
| RESTES A RÉALISER | DÉPENSES | G | 1 842 828,45 | | 1 842 828,45 |
| | RECETTES | H | 2 226 857,10 | | 2 225 857,10 |
| RESULTAT CUMULÉ DE CLOTURE 2019 | | I = F- G+H | 125 472,68 | 2 805 802,94 | 2 931 275,62 |

Rapport n° 04 Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ de porter la somme de -258 555,97 € au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement et de porter l'excédent de fonctionnement, soit 2 805 802,94 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Rapport n° 05 Vote des taux des contributions directes pour 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ de voter ces taux de contributions directes pour 2020 comme suit :

- taxe sur le foncier bâti26,25 %,
- taxe sur le foncier non bâti90,12 %,
- la Taxe d'Habitation est, par le fait de la Loi, figée à.....7,89%.

Rapport n° 06 Budget primitif 2020 de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A ADOPTÉ le budget principal tel que synthétisé ci-dessous :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| VOTÉ | 14 321 257.92 € | 11 515 454.98 € |
| REPORTÉ | | 2 805 802.94 € |
| TOTAL SECTION | 14 321 257.92 € | 14 321 257.92 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| VOTÉ | 9 650 712.39 € | 9 909 268.36 € |
| REPORTÉ | 258 555.97 € | |
| TOTAL SECTION | 9 909 268.36 € | 9 909 268.36 € |

A PRÉCISÉ que ce budget a été établi conformément à la nomenclature M14 et qu'il a été voté par nature au niveau des chapitres et a fait l'objet d'une présentation fonctionnelle.

Rapport n° 07 Attribution de subventions assorties de conditions d'octroi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents, Messieurs Sébastien GROS et Guy BELTRANDO, membres du Conseil d'Administration de l'association « Les Mourguettes », ne prenant pas part au vote,

A DÉCIDÉ d'attribuer 23 000,00 € à l'association « Tennis Club Lançon-Provence » et 70 000,00 € à l'association « Comité des Festivités Les Mourguettes »,

A PRÉCISÉ que des conventions d'objectifs et de moyens devront être conclues ultérieurement avec les associations précitées.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 08 Subvention au CCAS pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A ATTRIBUÉ une subvention de 60 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

A PRÉCISÉ que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement versées au CCAS » du Budget de la Commune.

Rapporteur : Valérie POILLONG

Budget annexe « Parc d'activités de la Coudoulette »

Rapport n° 09 Budget Annexe – « Parc d'activités de la Coudoulette » – Approbation du compte de gestion 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A ADOPTÉ le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2019,

A DÉCLARÉ que le dit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Rapport n° 10 Budget Annexe – « Parc d'activités de la Coudoulette » – Approbation du compte administratif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A ÉLU Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2019 du « Parc d'activités de la Coudoulette », Monsieur le Maire s'étant retiré,

A ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2019 après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-après, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

| Exécution du budget | | Investissement | Fonctionnement | Total |
|---|-------------|----------------|----------------|----------------|
| RECETTES | A | 0 € | 0 € | 0 € |
| DEPENSES | B | 662 708,18 € | 0 € | 662 708,18 € |
| Résultat de l'exercice 2019 | C=A-B | - 662 708,18 € | 0 € | - 662 708,18 € |
| Résultat de la clôture de l'exercice 2018 | D | | 142 830,60 € | 142 830,60 € |
| Dont part affectée à l'investissement | E | | 0 € | |
| Résultat de clôture de l'exercice 2019 | F=C+ D-E | - 662 708,18 € | 142 830,60 € | - 519 877,58 € |

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 11 Modification du tableau des effectifs – Juin 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ d'adopter le nouveau tableau des effectifs arrêté au 04 juin 2020.

Rapport n° 12 Indemnités allouées aux Élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ

ARTICLE 1 – Détermination des taux

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants, et conformément au tableau nominatif récapitulatif annexé à la présente délibération :

- Maire : 16,6899 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Adjoints (8) : 15,2808 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Conseillers municipaux délégués (4) : 15,2808 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Conseillers municipaux chargés de missions (13): 2,3800 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

ARTICLE 2 – Date de versement

Du fait du renouvellement général des conseillers municipaux, les indemnités des élus mentionnés à l'article 1 seront versées à compter de la date d'entrée en fonction desdits élus.

ARTICLE 3 – Revalorisation

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de la Fonction publique.

ARTICLE 4 – Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de la commune, chaque exercice, chapitre 65, à l'article 6531- « Indemnités des élus ».

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Isabelle SANNA

Rapport n° 13 Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône – Convention d'objectifs et de financement – Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants – Prestation de Service Unique – Bonus « Mixité Sociale » – Bonus « Inclusion Handicap »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la convention d'objectifs et de financement pour les Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants concernant la Prestation de Service Unique, le Bonus « Mixité sociale » et le Bonus « Inclusion Handicap », établie par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, telle qu'annexée à la présente délibération,

A PRÉCISÉ que celle-ci est conclue du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023,

A DIT que toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la convention définie d'un commun accord entre les parties devra faire l'objet d'un avenant.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à la signer.

Le Maire
Michel MILLE

Pauline BECHET
Conseillère Municipale



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pauline Bechet', written over a horizontal line.